

Le 11 janvier 2017

ASSOCIATION DES MAIRES DE GIRONDE
25 rue du Cardinal Richaud
CS 10042
33070 BORDEAUX cedex

Objet : demande de modification de la cartographie des cours d'eau et fossés Commune de MOULIS EN MEDOC
Dossier suivi par Mme Laura CAMSUZOU-SOUBIE

Monsieur le Président,

Je tiens à vous remercier et à saluer votre initiative pour la large concertation auprès des élus locaux concernant la cartographie des cours d'eau et fossés en Gironde.
Cette concertation nous sensibilise à un sujet aussi important que celui du réseau hydrographique de nos communes.
Pour ma part, j'ai fait préparer un relevé précis du réseau hydrographique en distinguant les fossés des cours d'eau.

En ce qui concerne les cours d'eau :

Sur la cartographie proposée figurent les cours d'eau suivants : **en BLEU sur la carte**

- N° 1 Cours d'eau de Coude
- N°2 cours d'eau de Landes de Fonréaud (**contesté**)
- N°3 cours d'eau de Hountic Nord (**contesté**)
- N° 4 cours d'eau du Bourdieu Ouest (**contesté + erreur de tracé**)
- N° 5 cours d'eau de la Jalette
- N°6 cours d'eau de la Tamponnette
- N° 7 cours d'eau de chalan (**contesté**)
- N°8 cours d'eau du Pont d'Eysson
- N° 9 cours d'eau de Larreyaut
- N° 10 cours d'eau de la Raze (**Contesté +erreur de tracé**)
- N°11 cours d'eau Estey du Houguey
- N°12 Jalle de Castelnau- tiquetorte
- N° 13 cours d'eau d'Ayguebelles

Les cours d'eau n° 2, n° 3, n° 4 ne présentent aucun des trois critères caractérisant un cours d'eau ; à savoir existence d'un lit naturel à l'origine, l'alimentation par une source, un débit suffisant une majeure partie de l'année.

Le cours d'eau dit de chalan (n° 7) est classé pour la première fois en cours d'eau. Il me semble que ce classement n'est pas justifié notamment au regard des trois critères cumulatifs caractérisant un cours d'eau. C'est un fossé de collecte d'eaux pluviales, dont le lit est creusé

artificiellement et dont le débit est inexistant la majeure partie de l'année. Certes il jouxte une source fontaine mais le cheminement de l'eau est souterrain et arrive des vignes du lieu-dit « larosa ». Cette ancienne fontaine est asséchée la majeure partie de l'année.

Le cours d'eau dit de la Raze (n°10 sur la carte) n'a pas les caractéristiques d'un cours d'eau ; Il est alimenté par les eaux de ruissellement du village du Grand-Poujeaux et les rejets de drainages agricoles. Certes il y a une fontaine dans sa partie supérieure mais cette dernière n'a pas de débit important. De plus, il a une erreur de tracé sur la cartographie.

En ce qui concerne les fossés :

Le fossé intercepte soit le ruissellement de surface soit draine le milieu en recueillant de l'eau présente dans le sol ou le sous-sol. Il modifie les échanges entre la surface et le milieu souterrain. Plus particulièrement activé lors des épisodes pluvieux, il fonctionne souvent tout l'hiver.

Je propose de cartographier les fossés sous deux catégories : fossés de transfert et fossés de collecte

Le fossé de transfert accélère les écoulements généralement dans le sens de la pente vers l'aval du bassin versant, l'eau y circule rapidement et s'infiltre peu. Si le fossé n'est pas nettoyé il y a risque de débordement et d'inondation.

Le fossé de collecte ralentit les écoulements ; le tracé est généralement perpendiculaire à la pente du versant, l'eau peut y stagner ou circuler lentement car la pente est faible.

Ce classement nous permettra plus tard d'envoyer des avis de curage aux propriétaires selon des périodicités différentes , *par exemple tous les trois ans pour les fossés de transfert et tous les six ans pour les fossés de collecte.*

Liste des fossés de transfert : **en NOIR sur la carte**

- 1 Fossé du Pas de la Fosse
- 2 Fossé du moulin en vent
- 3 Fossé du lotissement la Jalette
- 4 Fossé de Dargan (de Château Lestage au Pont d'Eysson)
- 5 Fossé de chalan (fontaine du bourg à Tiquetorte)
- 6 Fossé du Maliney
- 7 fossé entre Larreyaut et le Houguey

Liste des fossés de collecte : **en VERT sur la carte**

- 1 Fossé des landes de Fonréaud
- 2 fossé du Calena
- 3 Fossé des Lamberts vers la Jalle
- 4 Fossé des Lamberts vers Castelnau
- 5 Fossé du plantier de la vigne
- 6 Fossé du Hountic Sud (longe le centre équestre de Marion)
- 7 Fossé du Bourdieu Ouest
- 8 Fossé du château Bouqueyran (derrière la ruine)
- 9 Fossé de Fonréaud au moulin de Moulis
- 10 Fossé de l'écureuil au château Mouline

- 11 Fossé du brûle (de l'écureuil à la jallette)
- 12 Fossé de mourichot
- 13 Fossé entre chaux et le brûle
- 14 Fossé de Piquey (de Piquey à château Duplessis)
- 15 Fossé du Poche
- 16 Fossé de la lagune
- 17 Fossé du marais
- 18 Fossé de Franc de Gayon
- 19 Fossé du vergey
- 20 Fossé de la raze

Je vous remercie par avance de bien vouloir faire valider ma proposition afin que les cours d'eau que j'ai indiqués et les fossés puissent figurer sur la carte officielle de la Gironde.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Maire,
C.LAGARDE